

LE DESSIN DU MOIS

PAR XAV



Notre média refuse le déclinisme depuis 15 ans

LIBERTÉ ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

Du dire au faire

Que n'a-t-on entendu sur la fraternité? Confondue avec la charité, soupçonnée de religiosité, elle est souvent apparue comme ringarde et régressive, voire réactionnaire. Pourtant, elle a été introduite dans la devise républicaine en 1848 par des philosophes, comme Léon Bourgeois, hostiles au système assistanciel et farouches partisans d'une solidarité fondée sur des droits.

Le choix de l'éthique

Car dès le XIX^e siècle on savait déjà que les phénomènes sociaux ne se résument pas à des questions de droits. La déliquescence du lien social et des repères aggrave la vulnérabilité des familles, des enfants et des personnes âgées, autant que l'absence de ressources. C'est pourquoi les réponses sociales ne suffisent pas pour inscrire durablement l'individu dans son environnement. C'est toute l'action publique, l'action associative, l'action citoyenne qui doivent contribuer à gommer le sentiment de



défiance généralisée au profit d'une vision partagée de l'utilité et de l'avenir du vivre-ensemble. L'époque est donc propice pour réinterroger notre modèle de solidarité et l'enrichir de fraternité. Mais à condition que la fraternité n'apparaisse pas comme une alter-

native à l'absence de moyens ou le fondement de discours moralisateurs. Elle doit être l'épine dorsale d'un nouveau projet de société, car s'il n'y a pas de politique sans éthique, il n'y a pas d'éthique sans politique.

L'heure de l'action

C'est cette conviction que nous portons depuis quinze ans lorsqu'en 1999, à la veille du changement de siècle et de millénaire, nous avons publié "L'Appel à la fraternité" avec le soutien d'une centaine de personnalités issues du monde politique et associatif, reflétant une très large diversité de sensibilités politiques.

Depuis lors, diverses étapes ont jalonné ce combat, dont notamment l'animation de la Grande cause nationale consacrée à la fraternité en 2004 et la création des Ateliers du vivre ensemble en 2009. Mais dorénavant il faut aller plus loin en lançant en 2015 un grand mouvement de mobilisation de la citoyenneté sur des objectifs concrets.

3 juin 1999

Le lancement de l'appel



© Le JAS

Malgré une grève générale des transports, les porteparoles de l'appel à la fraternité étaient tous là pour témoigner devant les rares journalistes présents de leur détermination à faire connaître une proclamation pourtant sévèrement critique à l'égard de leurs propres actions. En effet, l'appel à la fraternité, émanant d'une centaine de responsables politiques, institutionnels ou associatifs, de sensibilités politiques très diverses, n'hésitait pas à s'appuyer sur les insuffisances des réponses sociales en vigueur pour promouvoir la nécessité d'un engagement de tous pour préserver le vivre-ensemble. Et le moment paraissait opportun avec l'entrée dans un autre siècle pour oser affirmer cette grande ambition.

Une valeur qui relie toutes les sensibilités

Après que Jean-Louis Sanchez ait précisé les raisons de l'appel, Jean-Paul Delevoye, alors président de l'Association des maires de France, mettra l'accent sur l'importance d'une mobilisation des acteurs municipaux pour la reconstruction des liens et des repères. De même

que René Lenoir, ancien ministre, alors président de l'Uniopss, invitera le monde associatif à agir avec plus de détermination pour l'affirmation concrète des valeurs d'écoute, d'entraide et de respect. Un avis pleinement partagé par Pierre Méhaignerie, alors président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, qui rappellera en conséquence l'importance d'une grande liberté d'initiative des acteurs locaux par la proclamation du droit à innover et à expérimenter. Et dans le même esprit, Claude Lise, alors sénateur

De gauche à droite : Pierre Méhaignerie, Jean Pontier, Jean-Paul Delevoye, Jean-Louis Sanchez, René Lenoir et Claude Lise.

et président du Conseil général de la Martinique, soulignera que l'Appel offre l'occasion pour les décideurs locaux de mieux s'appuyer sur les traditions de fraternité des départements d'outre-mer. D'ailleurs, le grand poète martiniquais Aimé Césaire, pour qui "avancer dans la fraternité, c'est découvrir chaque jour davantage un aspect inconnu ou inexploré de l'infini besoin de l'homme", ne manquera pas de signer l'appel. Tout comme l'Abbé Pierre qui en sera l'un des premiers soutiens parmi d'autres personnalités dont Martine Aubry, Patrick Braouzec, Jacques Barrot ou Jean-Baptiste de Foucauld. Quant au Président de la République, Jacques Chirac, il ne manquera pas de s'y associer à l'occasion de la remise de prix organisée dans le cadre du programme "Fraternité 2000" (photo ci-dessous) qui donnera lieu en outre à la publication d'un ouvrage aux éditions Autrement intitulé "Fraternité 2000. Côte à côte, solidaires".



© D.R.

Le texte de l'appel

15 ans et pas une ride

Le constat est d'importance. Alors que l'évolution économique et technologique bouleverse la société, que la crainte de l'avenir engendre le repli sur soi, de nombreux signes indiquent que des citoyens réagissent et que beaucoup d'autres ne demandent qu'à le faire. Cette aspiration doit maintenant être entendue : elle exprime une quête de sens, elle répond à une exigence pour la société de demain.

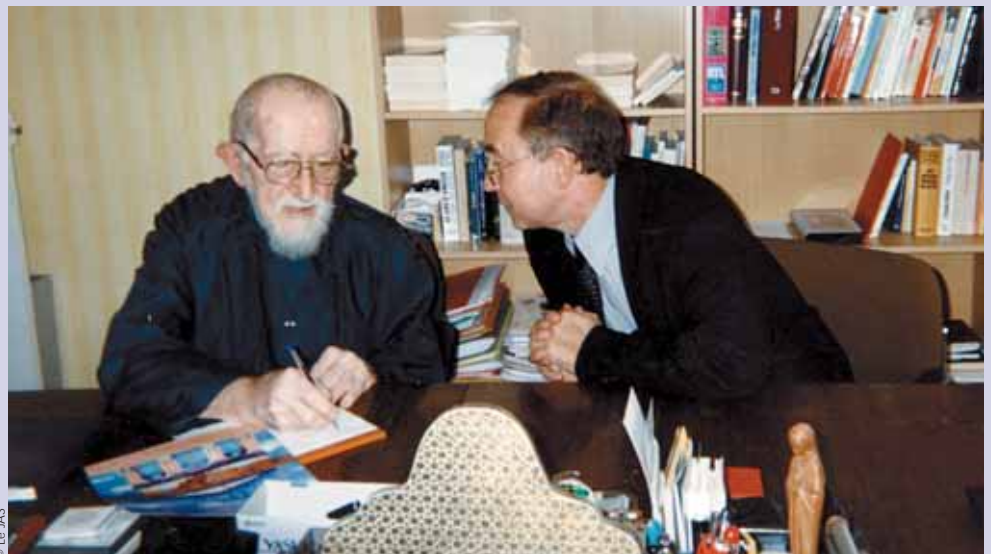
Aujourd'hui, l'attention des responsables nationaux est essentiellement et fort légitimement portée sur la lutte contre le chômage. Or, au-delà de la précarisation de l'emploi, l'effacement des repères traditionnels, la perte des valeurs et la régression du lien social mettent en cause l'existence même du contrat social, fondement de notre société.

L'importance des liens et des repères

Les solidarités spontanées ont longtemps été entretenues par la nécessité de l'entraide. L'évolution des mécanismes économiques et sociaux, en développant souvent un sentiment d'autosuffisance, a donné naissance à de véritables comportements d'autarcie sociale. Les solidarités naturelles en ont souffert et l'indépendance assumée au nom de l'individualisme est devenue enfermement.

Un nombre croissant d'individus se retrouvent maintenant confrontés au doute, dans un environnement caractérisé par l'affaiblissement de la vie collective et l'absence de perspectives. Le "vouloir vivre ensemble" est remis en question.

On vérifie le désarroi que crée cette crise du lien social à chaque étape de la vie. L'augmentation du nombre d'enfants confiés aux services de l'aide sociale ou de la justice ne



résulte que pour partie de la précarisation économique. Elle est principalement provoquée par l'éclatement des familles, l'isolement des personnes et le manque de reconnaissance de la dignité des plus défavorisés. La désaffiliation des jeunes qui participe au développement des incivilités et des actes de violence ou d'autodestruction, ne peut s'expliquer par la seule absence de perspectives d'emploi. Elle se nourrit aussi de la perte de repères d'un nombre croissant d'entre eux. La détresse des anciens, bien que moins perceptible, n'en est pas moins bien réelle. L'isolement social des personnes âgées provoque l'accroissement de pathologies d'ordre psychique. Autrement dit, malgré

Lors de la signature de l'Appel à la fraternité par l'Abbé Pierre.

les progrès de la médecine, la mort physique risque d'être de plus en plus fréquemment précédée d'une mort sociale.

Or, ces évolutions coïncident avec les difficultés des mécanismes traditionnels de protection sociale à faire face à l'accroissement du nombre de personnes à soutenir et à la complexité croissante des solutions. L'inadéquation des réponses fragilise à son tour l'ensemble de la société, déjà désorientée par son entrée dans un monde d'incertitudes.

De fait, il va très vite s'avérer illusoire de penser pouvoir maintenir les maillons faibles de la chaîne sociale au moment où les stables se voient eux-mêmes déstabilisés.

Le nouvel âge de la démocratie

L'État moderne se trouve menacé dans l'une de ses raisons d'être : préserver la cohésion sociale. À moins qu'il ne soit possible de lui offrir une réelle perspective de mutation : consolider et compléter l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux par la mobilisation de chacun et le retour de la confiance.

Il faut maintenant agir pour favoriser la renaissance de solidarités de proximité, recréer des liens entre les générations, développer la sociabilité et renforcer pour tous le sentiment d'appartenance à une même collectivité.

Pour y parvenir, la volonté d'un traitement global des problèmes doit dorénavant inspirer les décideurs publics : il est en effet de plus en plus admis que la mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques – action sociale, culture, éducation, habitat, transports, santé, sport – devient indispensable pour renforcer la vitalité de notre contrat social.

Cette dynamique complétera alors opportunément les systèmes de protection et d'aide sociales en favorisant l'épanouissement d'initiatives de toutes sortes capables de soutenir les personnes en difficulté, et au-delà toute la société. Si les citoyens ne peuvent agir directement au niveau global, ils peuvent le faire au niveau local en s'organisant.

La gravité de la crise qui affecte directement ou indirectement chacun d'entre nous, comme la prise de conscience de la vanité de nos certitudes, offrent aujourd'hui l'opportunité de passer enfin du discours aux actes.

Le troisième pilier de la République...

Mais le changement ne se concrétisera pas sans une évolution pro-



fonde de notre relation aux pouvoirs publics. Seule l'évolution de notre regard sur le rôle de l'État et les exigences qui en découlent nous permettra de contraindre les institutions publiques à cesser d'instrumentaliser les acteurs de la société civile, à cesser de privilégier la norme sur l'incitation et la régulation administrative sur la mobilisation spontanée.

Nous avons peut-être oublié que la force du pacte social ne reposait pas seulement sur la capacité de l'État à répondre à une quête de liberté, mais que, plus fondamentalement, la République devait tendre vers la réalisation d'un projet de société fondé sur le respect et le soutien à l'autre, en puisant dans chacun de nous les conditions de sa réussite.

En d'autres termes, si le citoyen est établi dans sa liberté et reconnu dans son égalité d'accès aux droits, c'est pour participer activement à la consommation du contrat social, en se donnant notamment comme repères la promotion des plus faibles et leur participation à la construction d'une société plus fraternelle. Il est grand temps d'ouvrir un débat sur le fondement même de la

Lors de la signature de l'Appel à la fraternité par Aimé Césaire, Claude Lise, alors président du Conseil général de la Martinique, et Charles Barday, alors directeur général adjoint du conseil général.

République pour rappeler que si ses socles sont bien la liberté et l'égalité, la fraternité en est la perspective. Pour affirmer que si la concrétisation de cette dernière n'est pas, comme on le soutint au XIX^e siècle, la seule affaire des concitoyens, elle n'est pas non plus, à l'inverse, la seule affaire du droit. En réalité, la fraternité est l'affaire de tous : celle des pouvoirs publics certes, mais aussi, à l'évidence, celle de la société dans la totalité de ses composantes et donc de chacun d'entre nous.

C'est pourquoi nous, signataires de cet appel, souhaitons, sous le signe :

- de la clarté;
- du refus des mots sans chair et de tout ce qui aide à fuir les faits et les responsabilités;
- de la conviction qu'il n'est qu'à ce prix possible d'incarner l'espérance républicaine et démocratique;
- d'une fraternité du sentir, du dire et du faire;

nous engager à agir pour que chacun concoure par sa participation à redonner un sens plus concret au vouloir vivre ensemble.

2004 La grande cause nationale

En 2004, en s'appuyant sur l'appel à la fraternité, un certain nombre de personnalités fonde le collectif Appel à la fraternité afin d'obtenir que la fraternité soit décrétée grande cause nationale. Parmi elles, Jean-Michel Bloch-Lainé, alors président de l'Uniopss, Danièle Dumas, alors présidente de l'Union nationale ADMR, Patrick Gohet, alors délégué interministériel aux personnes handicapées, René Lenoir, Antoine Rufenacht, alors maire du Havre, et Jean-Louis Sanchez. L'association Les Petits frères des pauvres, présidée à cette époque par Jacques d'Acromont, s'associe à cette démarche dont l'impact peut-être important. En effet, il s'agit, à la différence des causes nationales, de l'obtention d'un label "grande cause nationale" attribué par le Premier ministre, après avis d'une commission interministérielle. Ce label permet notamment d'obtenir la diffusion gratuite de messages sur les radios et télévisions publiques, de même que la mise à disposition des services de l'État. Tous sont donc convaincus que ce label constitue une remarquable opportunité pour organiser des



événements significatifs et mobiliser les élus municipaux.

Des événements à forte résonance symbolique

Le 25 mai 2004 est alors consacré journée nationale de la fraternité. Dans des centaines de villes à travers toute la France, services municipaux, commerces, écoles, associations, maisons de retraite... se mobilisent pour organiser des fêtes de voisinage, des goûters républicains, des animations entre générations, des actes symboliques comme planter un arbre, baptiser une place. Avec pour seul objectif

de réunir les habitants d'un quartier ou d'une commune autour d'un projet fédérateur, d'une valeur partagée...

Quelques mois plus tard, à la fin de l'été, un pique-nique géant, rassemblant plusieurs milliers de personnes, est organisé à Paris, en partenariat avec le Sénat, dans le Jardin du Luxembourg (photo ci-dessous). Puis à l'automne, un cycle de conférences, gratuit et ouvert à tous publics, est organisé à la Sorbonne. Portant sur la traduction concrète de la fraternité, il se décline dans les thématiques suivantes : école et fraternité, entreprises et fraternité, hôpital et fraternité, médias et fraternité, voisinage et fraternité...

Enfin, en décembre, sera organisé avec l'Unapei un premier Village de la fraternité place Saint-Sulpice à Paris (photo ci-dessus). Véritable marché de Noël offrant des productions émanant des établissements et services d'aide par le travail (Esat), il est destiné à promouvoir la reconnaissance de la différence. Et son succès favorisera sa reproduction les deux années suivantes.



2004-2008 Les chartes municipales de la fraternité

Ce souci d'aller au-delà de l'année 2004 avait d'ailleurs été émis par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin lors du choix de la grande cause. Cela concernera notamment les actions menées avec les villes signataires de chartes municipales de la fraternité. En effet, près de 800 communes signent cette charte. Parmi elles, deux tiers des grandes villes de France représentant plus de la moitié de la population française. Les présidents des principales associations d'élus s'associent au comité de parrainage des chartes : AMF, AMGVF, FMVM, APVF. Trois directions guident cet engagement :

- l'encouragement à l'engagement citoyen, à travers la valorisation et l'organisation du bénévolat et la promotion de la convivialité par la multiplication des occasions et des espaces d'échanges ;
- le renforcement des dynamiques intergénérationnelles, à travers notamment la participation amplifiée des plus âgés à la mission éducative ;



• l'élaboration d'un projet global visant à irriguer l'ensemble des politiques locales d'un objectif commun, le développement du lien social et des solidarités de proximité.

Et pour rendre plus opérationnelles ces chartes, il est prévu d'attribuer des Lauriers de la fraternité aux villes les plus engagées en faveur de la grande cause nationale. Ainsi seront distinguées à Marseille en juillet 2005, à l'occasion des rencontres nationales de l'Odas, les villes d'Ajaccio (20), de Marseille

Photo ci-dessus : Lors de la remise des Lauriers de la fraternité au Sénat en 2006 par Christian Poncelet (au centre), avec Claude Dilain, alors maire de Clichy-sous-Bois, Anne-Marie Raffarin et Jean-Louis Sanchez.

Photo ci-dessous : La journée citoyenne de Berrwiller (68).

(13), de Morteau (25), de Nancy (54) et de Tournon-sur-Rhône (07). Albertville (74) se verra également attribuer un laurier en raison notamment de l'organisation par ses services d'un forum particulièrement réussi sur le bénévolat. De même, Christian Poncelet, président du Sénat attribuera en 2006 des Lauriers de la fraternité aux villes de Chalon-sur-Saône (71), de Clichy-sous-Bois (93), d'Evreux (27), d'Issy-les-Moulineaux (92), de Mantes-la-Jolie (78), de Nantes (44), de Saint-Denis (93) et de Sainte-Geneviève-des-Bois (91). En effet, en 2006, un cycle de conférences est organisé au Sénat en direction de trois types d'acteurs locaux, les associations, les maires, les services publics.

Et durant les années suivantes, le collectif Appel à la fraternité multipliera les conférences dans les capitales régionales afin de préparer l'émergence d'un projet nouveau encore plus opérationnel qui se concrétisera en 2009 : les ateliers du vivre-ensemble et de la fraternité.



2009-2014 Les ateliers du vivre-ensemble et de la fraternité

Des Ateliers, pour quoi faire ?

Le concept des Ateliers du vivre-ensemble et de la fraternité s'adresse d'abord aux élus et cadres municipaux. Par leur proximité avec les citoyens et par les leviers d'action dont ils disposent, les maires sont les plus légitimes pour encourager toutes les initiatives favorisant des liens nouveaux entre habitants, et réhabilitant les valeurs d'écoute, d'entraide et de respect entre habitants et institutions. Mais, bien évidemment le but n'est pas de faire à la place des habitants, mais au contraire de susciter la participation et la mobilisation de tous les acteurs associatifs et de tous les habitants qui souhaitent contribuer à refonder la citoyenneté et la solidarité pour redonner tout son sens à l'altérité. Les Ateliers du vivre-ensemble et de la fraternité ont pour but de rendre concrète cette évolution, grâce à l'organisation d'une démarche de concertation avec tous les acteurs du territoire concerné pour analyser les actions locales ou produites ailleurs. Pourront alors être sélectionnées les plus prometteuses afin de les dupliquer si elles existent déjà dans la commune ou de les expérimenter dans le cas inverse. Le but est de passer à une autre échelle dans la diffusion des bonnes pratiques pour en faire une véritable démarche de transformation sociale (voir par exemple démarche réalisée dans l'Allier ou à Saint-Jean-de-Maurienne). Et la journée doit se conclure par des engagements précis sur les principales



© Olivier Van Caemterbeke
La promotion de l'association L'Outil en main est souvent retenue dans les engagements pris lors des Ateliers.



© DR
De la ville de saint-Jean-de-Maurienne (avec son maire Pierre-Marie Charvoz, à gauche) au département de l'Allier (avec son président Jean-Paul Dufregne, à droite), la fraternité transcende les divagations politiques.

mesures à mettre en œuvre sur le territoire concerné pour atteindre le but recherché.

Des ateliers qui se multiplient

C'est le 2 juillet 2009 à Marseille qu'est donné le coup d'envoi des Ateliers du vivre-ensemble et de la fraternité avec une déclaration sans ambiguïté de Jacques Péliissard, alors président de l'Association des maires de France (AMF) : "Je crois que l'occasion est historique d'affirmer la nécessité d'une fraternité partagée et de la construire". Une conviction partagée par les autres grands témoins de ce lancement, Régis Debray, auteur de l'ouvrage "Le Moment Fraternité", et Denis Piveteau, co-auteur avec Jean-Baptiste de Foucaud du livre "Une société en quête de sens".

Cinq mois après, les premiers Ateliers s'ouvraient à Saint-Jean-de-Maurienne (en décembre 2009), puis à Besançon, à Quimper, à Valenciennes, à Saint-Priest, à Vitry et enfin aux Abymes. Tandis qu'un premier département organisait lui aussi des ateliers, l'Allier, qui depuis lors a multiplié les initiatives animées par un comité départemental du vivre-ensemble.

Après un moment d'attente lié aux élections municipales, le mouvement prend dorénavant un élan nouveau initié soit par des équipes municipales, soit par des associations, et plus de cinquante demandes sont actuellement en cours de traitement.

Pas d'éthique sans action

Nos engagements pour 2015

L'année 2015 doit être décisive pour endiguer l'extension du climat de défiance et la désespérance des plus fragiles, qui font entrevoir d'inquiétantes perspectives pour la démocratie. Si la participation de chacun d'entre nous est indispensable pour restaurer l'importance de l'éthique en politique, il n'en demeure pas moins que l'éthique sans traduction politique ne peut qu'être éphémère. Or, si la liberté et l'égalité sont bien l'affaire de l'État, la fraternité ne peut naître que de l'impulsion des pouvoirs locaux, eux-mêmes encouragés par les habitants.

Le programme d'action proposé par le Collectif Appel à la fraternité visera donc à :

- Promouvoir la généralisation des actions les plus significatives de la capacité des habitants à se mobiliser au service du bien commun, car pour vivre ensemble il faut faire ensemble.
- Préciser les objectifs concrets à atteindre dans les trois prochaines années pour les communes signataires de la charte municipale de la fraternité. Ces objectifs seront présentés par le collectif à la presse dès mars 2015 ;
- Faire confirmer par les communes

signataires de la charte municipale de la fraternité, leur attachement à la réalisation de ses objectifs ;

- Amplifier le nombre de signataires de la charte qu'il s'agisse de communes, de communautés de communes ou d'autres collectivités publiques ;
- Associer tous les réseaux susceptibles de mobiliser les associations et habitants pour favoriser la réalisation de ces objectifs ;
- Dresser en fin d'année 2015 un premier bilan de la démarche avec le souci d'en tirer le plus d'enseignements possibles pour l'améliorer pour les deux années suivantes. ■

Qui a signé la charte municipale de la fraternité ?

Parmi les 800 communes signataires, les quelque 200 villes les plus peuplées (dont toutes les capitales régionales) représentent plus de la moitié de la population française.

Achères (78), Ajaccio (20), Albertville (73), Albi (81), Alençon (61), Amboise (37), Amiens (80), Andrézieux-Bouthéon (42), Angers (49), Arras (62), Auch (32), Aurillac (15), Auvers-sur-Oise (95), Auxerre (89), Avion (62), Bayonne (64), Beaugency (45), Beaumont (32), Besançon (25), Bessancourt (95), Blois (41), Bobigny (93), Bois-le-Roi (77), Bora-Bora (98), Bordeaux (33), Boucau (64), Bourg Les Valence (36), Bourgoin-Jallieu (38), Brunoy (91), Cancale (35), Carcassonne (11), Carros (06), Carry-le-Rouet (13), Caudry (59), Cavillon (84), Cenon (33), Chalonnes-sur-Loire (49), Châlons-en-Champagne (51), Chambly (60), Champagne-sur-Seine (77), Chaponost (69), Chaumont (52), Chelles (77), Cherbourg-Octeville (50), Clichy-sous-Bois (93), Colombes (92), Colomiers (31), Commercy (55), Courcouronnes (91), Creil (60), Dammarie-les-Lys (77), Dijon (21), Drancy (93), Dunkerque (59), Epinal (88), Eragny-sur-Oise (95), Erstein (67), Etampes (91), Evreux (27), Evron (53), Fécamp (76), Figeac (46), Fontenay-sous-Bois (94), Fort de France (97), Frênes (61), Garches (92), Geispolsheim (67), Genlis (21), Gif-sur-Yvette (91), Gravelines (59), Gray (70), Grenoble (38), Guéret (23), Hendaye (64), Hirson (02), Hitia O Terra (98), Issy-les-Moulineaux (92), Jarville-la-Magrange (54), La Ciotat (13), La Possession (97), La Roche-sur-Yon (85), Le François (97), Le Havre (76), Le Lorrain (97), Le Mée-sur-Seine (77), Levallois-Perret (92), Liévin (62), Lille (59), Limoux (11), Longpont-sur-Orge (91), Lons-le-Saunier (39), Lormont (33), Louveciennes (78), Louvres (95), Lunéville (54), Lyon (69), Mably (42), Mamouzou (97), Mantes-la-Jolie (78), Marchépot (80), Marçay-en-Baroeul (59), Marseille (13), Maubeuge (59), Maurepas (78), Maxéville (54), Meudon (92), Meythet (74), Montbéliard (25), Montech (82), Montreuil (93), Morteau (25), Mouans-Sartoux (06), Moulins (03), Mulhouse (68), Muret (31), Nancy (54), Nantes (44), Neufchâteau (88), Nice - CCAS (06), Niort (79), Nogent-sur-Marne (94), Obernai (67), Ollioules (83), Olonne-sur-Mer (85), Pantin (93), Paris (75), Parthenay (79), Passy (89), Perpignan (66), Pessac (33), Petit-Bourg (97), Pleurtuit (35), Plomeur (29), Pointe à Pitre (97), Pont-L'Évêque (14), Pont-Saint Esprit (30), Publier (74), Quimper (29), Rennes (35), Romilly-sur-Seine (10), Roquebrune-Cap-Martin (06), Rouen (76), Saint Amand-les-Eaux (59), Saint-Apollinaire (21), Saint-Avertin (37), Saint-Benoît (86), Saint-Denis (93), Sainte-Anne (97), Saint-Jean-de-Maurienne (73), Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Saint-Etienne (42), Saint-Fargeau-Ponthierry (77), Saint-Joseph (97), Saint-Just-Saint-Rambert (42), Saint-Lô (50), Saint-Louis (97), Saint-Lys (31), Saint-Malo (35), Saint-Marcel (36), Saint-Médard-en-Jalles (33), Saint-Paul (97), Saint-Pierre (97), Saint-Priest (69), Saint-Prix (03), Saint-Quentin (02), Saint-Rémy (79), Sarlat-la-Canéda (24), Saumur (49), Savigny-le-Temple (77), Sceaux (92), Sevrans (93), Sisteron (04), Soissons (02), Sucy-en-Brie (94), Suresnes (92), Tain-l'Hermitage (26), Talence (33), Tarbes (65), Toul (54), Toulouges (66), Toulouse (31), Tourcoing (59), Tournon-sur-Rhône (07), Tregueux (22), Trélazé (49), Tremblay-en-France (93), Troyes (10), Tulle (19), Tullins (38), Valenciennes (59), Vanves (92), Vaulx-en-Velin (69), Versailles (78), Villeneuve-d'Ascq (59), Villeneuve-lez-Avignon (30), Villeurbanne (69), Vitry (35), Yutz (57)...